

# POURSUITE D'UN AUTRICHIEN RENVOYE

---

Le juge Mercier, siégeant ce matin en Cour Supérieure, a renvoyé une action en dommages intérêts de \$5.00 contre la Compagnie des Tramways, prise par un Autrichien du nom de E. n Jusow.

Il a donné pour raison que l'Autriche est en guerre et que le plaignant ne peut partant jouir de ses droits de citoyens au Canada.